

SPECIAL VERRE SAS

ATELIER DE SOUFFLAGE DE VERRE
MATERIEL DE LABORATOIRE

S.A.S. au capital de 8385 €

1 RUE AMPERE 67118 GEISPOLSEIM / GARE

www.specialverre.com

Tel: 03 88 67 48 67 contact@specialverre.fr

R.C. Strasbourg 73 B 359 - Siret 728 400 896 00037 - Code NAF 2319Z - TVA: FR 86 728 400 896

BNP PARIBAS 30004 00499 00020873654 45 - C.C.P. Strasbourg n° 878-37 K

IBAN FR76 3000 4004 9900 0208 7365 445 BIC BNPAFRPPSTR N°EORI : FR72840089600037

Lieu de livraison

Lilly_France

ZA 2 rue du Colonel Lilly

67640 FEGERSEIM

Isabelle SCHNAITER - 03.90.07.56.59

REDUCIO

5 rue du Talus

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

N° Client: 5046

N° intracommunautaire : FR90750635690

Facture en Euros Page 1

NUMERO	DATE	REFERENCE	MODE DE LIVRAISON
21517834	26/02/26	CDE N°BC-208410 DU 05.02.26 BL N°2602039 DU 24.02.26	Spécial Verre

Référence	Désignation	Qté	P U HT	Rem.	P U HT Net	Montant HT	*
AO1	BECHER DOUBLE PAROI Ø EXT.75MM Ø INT.52.4MM HAUTEUR 90MM	2,00	159,00		159,00	318,00	10
AO1	LOT DE REPARATIONS COMPRENANT : 2 EPROUVETTES DE 250ML 3 ENTONNOIRS Ø 100MM 4 ENTONNOIRS Ø 75MM 1 ENTONNOIR Ø 70MM 3 BECHERS DE 100ML 1 BECHER DE 800ML 3 ERLENS DE 250ML 2 SABOTS DE PESEE 1 FLACON DE 5L	1,00	323,00		323,00	323,00	10

Code	Base	Taux	Montant
10	641,00	20%	128,20
Total	641,00		128,20

Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
641,00	769,20	0,00	769,20

TVA payée sur les débits Virement échéance 30/04/26

Toutes déductions d'escompte entraînent systématiquement la rectification de la TVA

Nos marchandises, même franco voyagent aux risques et périls du destinataire. Toutes réclamations de casse ou autre ne peuvent être condidérées que si elles sont signalées au reçu du transporteur ou verbalement à notre livreur. **CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE** : Les marchandises livrées demeurent la propriété de la Sté SPECIAL VERRE jusqu'au complet paiement de leurs prix, frais annexes éventuels et taxes selon la loi n°80-335 du 12-5-1980. Règlement à 45 jours fin de mois.

Les factures sont payables sans escompte. En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, des intérêts de retard de 1,50% par mois seront exigés.

En cas de recouvrement par les voies contentieuses, le client défaillant est tenu de nous payer, en dehors des frais légaux, une somme de 15% à titre de clause pénale et une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ (art.L441-3 du code du commerce).

Lieu de juridiction: STRASBOURG

Facture établie par ordinateur. Dispensée de la certification et de la signature. Décret 58-1030 de 1.11.1958